

REPUBLIQUE DU TCHAD

Conseil National de Transition

QUESTURE *HS*

SECRETARIAT GENERAL *HS*



Unité – Travail - Progrès

Décision N° 00411 /PCNT/Q/SG/2023

Portant Création et désignation des membres du Groupe Parlementaire «**Les Républicains**»

Le Président du Conseil National de Transition

Vu la Charte de la Transition révisée ;
Vu le Règlement Intérieur du Conseil National de Transition ;
Vu la Loi n°23/PR/99 du 30 décembre 1999 portant budget autonome de l'Assemblée Nationale ;
Vu le Décret N°502/PCMT/2021 du 24 septembre 2021 Portant désignation des membres du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°509/PCMT/2021 du 29 Septembre 2021 Portant Convocation des membres du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°938/PCMT/2021 du 13 décembre 2021, portant rectificatif au Décret n°502/PCMT/2021 du 24 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°25/PT/2022 du 07 novembre 2022 portant nomination des membres additifs du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°28/PT/2022 du 07 novembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°52/PT/2022 du 17 novembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°130/PT/2022 du 20 décembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;
Vu les procès-verbaux des élections des membres du Bureau du Conseil National de Transition du 05 octobre 2021 et des membres additifs du Bureau des 27 et 28 décembre 2022 ;
Vu le Compte rendu de la séance plénière du 27 au 28 décembre 2022 ;
Vu la déclaration politique du Groupe parlementaire « **Les Républicains** » ;
Vu la liste des membres du Groupe parlementaire « **Les Républicains** » ;

Décide :

Article 1^{er} : Il est créé au Conseil National de Transition, un Groupe parlementaire dénommé « **Les Républicains** » ;

Article 2 : le Groupe parlementaire « **Les Républicains** » est composé de Douze (12) membres. Il s'agit de :

1. ABAIFOUTA CLEMENT
2. ALI BOURMA TREYE

3. BRAHIM BEN SAÏD
4. MAHAMAT NOUR HASSANE
5. MBANG HADJI WOLI
6. Mme ACHETOU BECHIR
7. Mme FAIME AMSSISSANE LAMANA
8. Mme HADJE HAOUA CHARFADINE AHMAT
9. Mme KHAZINA DJIBRINE OUMAR
10. OUMAR KOKOÏ ADELINI
11. CHOROMA HASSAN ABSAKINE
12. THIAM AHMAT BABOYE

Article 3 : Le bureau du Groupe parlementaire «**Les Républicains** » est composé ainsi qu'il suit :

Président : MBANG HADJI WOLI

Vice-président : BRAHIM BEN SAÏD

Rapporteure : Mme FATIME AMSSISSANE LAMANA

Rapporteure Adjointe : Mme HADJE HAOUA CHARFADINE AHMAT

Trésorier : ALI BOURMA TREYE

Article 4 : La présente Décision qui prend effet pour compter de la date de la séance plénière du 27 au 28 décembre 2022, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

N'Djaména, le 17 JAN 2023



Dr HAROUN KABADI